

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-04-05

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	5	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet
Affectation des résultats 2023-
BUDGET ORDURES MENAGERES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCEY)- GEORGE D(DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)— AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- A SIROT (SAINT JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) - E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): COLMEY ROUYER G- TELLANCOURT SEBAA D-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à PIEDFER D (LONGUYON)- G PAQUIN à C PERCHERON (LONGUYON)- P HIBLOT à JP JACQUE (LONGUYON)- C LECOINTRE à J SAILLET (LONGUYON) - M FAIETA à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 29/03/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 12 mars 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	279 359,00
- un excédent reporté de :	254 741,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	534 100,58
- un excédent d'investissement de :	76 667,15
- un déficit des restes à réaliser de :	80 064,00
Soit un besoin de financement de :	3 396,85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	534 100,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	3 396,85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	530 703,73
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	76 667,15

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus

Fait à LONGUYON le 29/03/2024



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacque", written over the seal.

Jean-Pierre JACQUE